



Étude sur les enjeux écologiques et rôles fonctionnels des ripisylves matures méditerranéennes pour les chauves-souris



Compte-rendu d'atelier :

Comment concilier une gestion de la végétation respectueuse de la biodiversité avec une gestion des risques liée à la protection de la personne ?

Date	8 mars 2019
Lieu	Parc des libertés (Avignon)
Durée	1,5h
Participants	Alexandra ACCA / GCP, Lionel BRUHAT / GCP, Romain BRUSSON / CNR, Lorenza BUONO / GCP, Emmanuel COSSON / GCP, Myriam DITTA / Conservatrice bénévole Islon de la Barthelasse, Jeanne DULAC / ONF, Sophie FAVRE-REGUILLON / CEN PACA, Célia GRILLAS / PNRC, Christine LAFOLIE / DDT Vaucluse, Sophie LELIEVRE / Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, Benoît MASSOTEAU / SOS Barthelasse, Gilles PRIORESCHI / Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, Caroline ZANETTI / Arbeau solutions

La notion de sécurité et les enjeux liés aux ripisylves :

L'un des principaux besoins de gestion des ripisylves est lié à des problématiques de sécurité :

- sécurité face aux inondations : il s'agit de ne pas gêner l'écoulement de l'eau pour éviter l'accumulation d'eau en amont (débroussaillage et gestion des embâcles susceptibles de créer des barrages avec l'accumulation de débris) ou en aval (gestion des embâcles et des arbres susceptibles de tomber et de créer des embâcles sur les ouvrages d'art en aval)
- sécurité face au risque incendie : il faut limiter la propagation du feu notamment grâce au débroussaillage
- sécurité des personnes et des biens : dans ce cas, ce sont les arbres susceptibles de tomber ou dont certaines branches risquent de tomber qu'il faut entretenir ou abattre.

Toutes ces interventions peuvent avoir de grandes conséquences notamment sur la continuité du corridor lorsque la ripisylve est fine ou sur la possibilité de vieillissement, si importante pour la biodiversité, des boisements.

Adapter les modes de gestion : cas des risques incendies et inondations

La gestion des boisements liée à la sécurité contre les inondations et les incendies est assez bien définie et difficile à remettre en question car en rapport avec la sécurité des populations. Il



convient néanmoins de garder un œil critique sur l'utilité d'un débroussaillage ou d'un abattage d'arbre en évitant un comportement systématique ; il faut toujours agir au cas par cas en évaluant

- le risque réel représenté par un arbre vis-à-vis des enjeux en aval
- celui d'une strate arbustive vis-à-vis des enjeux en amont.

Le fait de ralentir le débit de l'eau peut avoir un intérêt dans la gestion des risques en aval également (limiter le débit, ralentir la vague permettant une meilleure évacuation).

Adapter les modes de gestion : cas de la sécurité des personnes

Boisements ouverts au public

Il n'existe pas de loi encadrant l'obligation d'entretien des boisements au regard de la sécurité des personnes, néanmoins tout propriétaire de boisement engage sa responsabilité civile au titre des articles 1240 et suivants du code civil (nouveau) en cas d'accident. Alors que la jurisprudence pouvait jusqu'à présent appeler à la prudence du promeneur offrant une plus grande liberté dans la gestion des arbres à risque (souvent ceux ayant le plus fort potentiel écologique), elle a maintenant tendance à se durcir pour le propriétaire. Ainsi il est recommandé, dans le cas de ripisylves accueillant du public, de ne pas laisser d'arbres dangereux dans une largeur égale à la hauteur des arbres autour des sentiers et d'éviter la divagation des promeneurs (par exemple en ne débroussaillant pas). Il est également possible d'afficher clairement les risques et d'interdire l'entrée en cas de météo défavorable (vent, forte pluie).

Laisser une bande entretenue de la hauteur des arbres peut rapidement concerner 30 mètres, dépassant donc rapidement la largeur de la majorité des ripisylves. Les boisements rivulaires permettant des îlots de sénescence, pourtant primordiaux, sont donc rares. Le plus simple est de ne pas inciter les personnes à entrer dans les ripisylves (ne pas créer de sentiers, aires de repos/pique-nique).

Ripisylves sur de longs linéaires

Dans le cas d'infrastructures et sentiers déjà existants, ou dans le cas de ripisylves concernant un long linéaire, les enjeux peuvent s'additionner : habitations, routes, aires de loisir, etc. On peut alors agir par zonage des enjeux (enjeux écologiques, enjeux sécuritaires) puis au cas par cas à l'échelle de l'arbre voire de la branche. On peut dans certains cas orienter la chute éventuelle d'un arbre du côté ayant peu d'enjeux (coté rivière par exemple quand il n'y a pas de risque lié aux embâcles).

Dans le cas de ripisylves fines, il faut faire attention à préserver dans toute la mesure du possible la continuité : ne couper que certaines branches ou couper en têtard par exemple.

Expertiser un arbre

Deux types d'expertises sont à mener

- L'expertise écologique : quel enjeu représente cet arbre pour la faune ? Il faut réaliser une expertise faunistique (insectes, oiseaux, chauves-souris) et paysagère (rôle de corridor)



- L'expertise sanitaire : quels sont les risques de chutes ? On peut notamment réaliser une expertise visuelle et sonore des arbres pour estimer la santé d'un arbre en faisant appel à un expert arbre conseil qui engage alors sa responsabilité.

Abattage des arbres gîte

Dans le cas d'arbre-gîte, l'abattage pratiqué doit être adapté : il faut d'abord s'assurer que les chauves-souris sont absentes en favorisant la période septembre/octobre pour réaliser les travaux. Si elles sont présentes et que l'abattage est urgent, des systèmes anti-retour doivent être mis en place tout en restant attentif au calendrier pour éviter la présence de jeunes potentiellement non volants (de mai à août) pour lequel le système anti-retour est inutile. Des abattages doux peuvent également être envisagés grâce à des machines en laissant le tronc au sol.

ATTENTION : le secouage des arbres ou le bruit des tronçonneuses n'est pas toujours suffisant pour faire fuir les individus, notamment lorsque le gîte est occupé depuis de nombreuses années.

